

COURSE DES SERVEUSES ET GARÇONS DE CAFE D'ORLEANS EDITION 2026

Règlement du jeu

Article 1 – Organisation

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Loiret (UMIH 45) organise, en partenariat avec la Mairie d'Orléans, une course des serveuses et garçons de café d'Orléans, qui se déroulera le dimanche 17 mai 2026.

Article 2 – Participation

La participation à la Course d'Orléans est gratuite :

- Course « Professionnels » ouverte aux professionnels dont l'établissement est situé dans le Loiret (45) à partir de 15 ans.
- Course « Grand Public » ouverte à toute personne physique à partir de 15 ans (hors professionnels ou anciens professionnels) résidant dans le Loiret.

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin d'inscription dématérialisé, consultable sur le site internet de l'UMIH 45. A noter : une pièce d'identité vous sera demandée sur place le jour J.

Les participants s'engagent à respecter ce règlement ainsi que les conditions sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Précisions pour les professionnels :

- Le candidat doit être titulaire d'un contrat de travail dans l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants.
- Toute inscription est faite sur la base du volontariat.
- Toute participation s'effectuera en dehors du temps de travail.
- Plusieurs bulletins de participation seront admis par établissement.

En signant le bulletin d'inscription, les concurrents acceptent la diffusion de leurs noms, prénoms, établissement employeur et image par l'UMIH 45 et ses partenaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course.

Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée.

Article 3 – Modalités de la course

Il s'agit d'une course de rapidité. **Nouveauté 2026 : L'interdiction de courir est levée.**

Organisation :

- 15h00 : dernières inscriptions sur place (inscription en ligne au préalable sur www.umih-45.fr)
- 15h30 : remise des dossards

- 15h45 : briefing et échauffement des coureurs
- 16h00 : départ de la course des professionnels
- 16h05 : départ de la course grand public
- 17h00 : proclamation des résultats et remise des prix sur le lieu d'arrivée

Les participants devront réaliser un parcours dont le plan est annexé à ce règlement :

- Course « Professionnels » : deux fois un circuit de 2.1 km soit 4.2 km
- Course « Grand Public » : une fois un circuit de 2.1 km

Concernant la tenue, chaque professionnel devra porter un haut blanc et un bas noir (ou la tenue de son établissement). Pour le grand public, aucune restriction vestimentaire, dans le respect d'autrui. Un dossard sera remis à chacun. En cas de non-respect du port du dossard, le concurrent sera disqualifié.

L'UMIH 45 attire l'attention des coureurs sur la dépense physique que représente cette course. Le certificat médical n'est pas demandé pour participer. Cependant, il appartient à chaque participant de s'assurer auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle course. L'UMIH 45 décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les participants doivent porter leur plateau à une seule main. Le coureur peut changer de main s'il le souhaite. En aucun cas, le coureur ne peut tenir à la main les garnitures posées sur le plateau.

Sera désigné gagnant de la course celui ou celle qui aura franchi le premier (dans chaque course) la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau intact. Les éléments restants sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée par un jury, désigné par l'organisateur. Plusieurs membres du jury seront placés le long du parcours.

Pénalités :

- Si un élément du plateau est renversé ou présente moins d'eau qu'au départ : 2 minutes de pénalité par élément

Disqualification :

- Si un élément du plateau est vide/cassé/manquant ou si le plateau est vide
- En cas de non-respect du présent règlement,
- En cas de mauvais comportement,
- En cas de non-respect du parcours,
- En cas de port du plateau à deux mains,
- En cas de modification des garnitures du plateau

Le jury est souverain dans son verdict.

Article 4 – Dotations

Les gagnants de chaque course recevront un lot offert par l'UMIH 45 et ses partenaires.

Article 5 – Litiges et responsabilités

Chaque concurrent déclare être assuré en responsabilité civile à titre personnel.

Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'UMIH 45.

